

Journée d'étude :

L'INSCRIPTION SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL : QUELLES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES ET COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES AFIN D'ŒUVRER AU REPÉRAGE, AU PROJET ET À LA GESTION DES BIENS PATRIMONIAUX ?

Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine, EA7490 (LHAC)

École nationale supérieure d'architecture de Nancy (ENSA Nancy)

17 mai 2018 – Nancy (France)

APPEL À COMMUNICATION

Argumentaire :

Le patrimoine mondial, un contexte national et international en évolution

La récente loi Liberté de la création, architecture et patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016 témoigne d'une nouvelle ambition en France concernant les biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial. En particulier, l'article 74 de cette loi souligne l'obligation de la mise en œuvre d'un plan de gestion du bien concerné : « *Pour assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, un plan de gestion comprenant les mesures de protection, de conservation et de mise en valeur à mettre en œuvre est élaboré conjointement par l'Etat et les collectivités territoriales concernées, pour le périmètre de ce bien et, le cas échéant, de sa zone tampon, puis arrêté par l'autorité administrative¹* ».

La législation renouvelle ainsi les outils règlementaires français de protection des ensembles patrimoniaux architecturaux, urbains et paysagers. La création des sites protégés remarquables, les plans de valorisation de l'architecture et du patrimoine et la reconduction des plans de sauvegarde et de mise en valeur peuvent être liés aux biens inscrits sur la liste du patrimoine mondial et en constituer des outils opérationnels.

Par ailleurs, dans le monde, le nombre de candidatures (ou projets de candidature) à une inscription sur la liste du patrimoine mondial ne cesse d'augmenter. La majorité des États parties de l'UNESCO tiennent à jour une liste indicative de biens qu'ils ont l'intention de proposer à l'inscription dans les années à venir. Chaque État reçoit régulièrement des candidatures émanant des territoires. Ces candidatures posent de façon critique la question de la définition de la valeur universelle exceptionnelle du bien considéré.

Dans cette optique d'évolution des processus de mise en patrimoine et de la gouvernance des biens patrimoniaux, le contexte de l'année 2018 déclarée année européenne du patrimoine culturel nous invite à proposer un espace d'échanges et de discussions, fondé sur le partage d'expériences, pour dresser un état des connaissances et des compétences professionnelles impliquées dans ces processus. Cet état de l'art et sa mise en perspective critique pourront alimenter utilement de futures pistes de recherches et des contenus d'enseignements et de formations afin de répondre aux enjeux du patrimoine mondial. C'est dans cette perspective que le Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine (EA7490) propose de monter une première journée d'étude.

¹ Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, article 74, chapitre II : Dispositions relatives aux biens inscrits au patrimoine mondial.

Sujet de la journée et axes pour les communications :

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial : quelles connaissances scientifiques et compétences professionnelles afin d'œuvrer au repérage, au projet et à la gestion des biens patrimoniaux ?

Le Laboratoire d'histoire de l'architecture contemporaine, équipe d'accueil n°7490 installée au sein de l'École nationale supérieure d'architecture de Nancy, organise une première journée d'étude sur le thème du patrimoine mondial. Le sujet retenu pour cette journée qui se déroulera le jeudi 17 mai 2018 à Nancy est : l'inscription de biens architecturaux, urbains et paysagers sur la liste du patrimoine mondial : quelles connaissances scientifiques et compétences professionnelles afin d'œuvrer au repérage, au projet et à la gestion des biens patrimoniaux ?

En 1972, suite à la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain de Stockholm, la conférence générale de l'UNESCO adopte une convention sur la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel. Depuis, une succession d'orientations ont été élaborées tandis que de nombreux sites repérés dans tous les pays du monde sont venus enrichir chaque année la liste des biens du patrimoine mondial (1073 biens à ce jour).

L'établissement d'une proposition d'inscription au patrimoine mondial nécessite d'identifier et de définir la valeur universelle exceptionnelle du bien proposé. Pour ce faire, un travail de repérage, d'analyse et la constitution d'un dossier de candidature mobilisent des connaissances, des savoir-faire et des compétences spécifiques. Une fois l'inscription actée, le plan de gestion du bien, que l'UNESCO demande de mettre en œuvre, permet aux acteurs concernés d'assurer la préservation de la valeur universelle exceptionnelle et de conduire l'appropriation et la mise en valeur de ce patrimoine par les habitants. Les paragraphes 108 à 118 des « Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial » définissent plus en détail ces systèmes de gestion dont le but « est d'assurer la protection efficace du bien proposé pour inscription pour les générations actuelles et future² ». Enfin, parfois en application du plan de gestion, des outils réglementaires, suivant les pays, peuvent être mis en œuvre par les collectivités compétentes. Ces outils opérationnels permettent d'agir réglementairement sur les autorisations de travaux dans le périmètre du bien inscrit.

De la définition à la gestion d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO, quelles sont les nouvelles pratiques mais aussi les évolutions des compétences professionnelles impliquées ? De nouveaux champs d'expertise semblent de fait émerger, impliquant des compétences et des savoir-faire nouveaux.

Afin de parcourir l'ensemble de ces questionnements, les propositions de communication, qui pourront développer une approche monographique et/ou comparative de biens inscrits ou de projet d'inscription au patrimoine mondial, s'inscriront dans au moins l'un des trois axes suivants :

Axe 1 : La valeur universelle exceptionnelle, une valeur à définir : enjeux et méthode.

Repérages et élaboration d'un projet d'inscription d'un bien sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO : quelle démarche scientifique mener ? Comment faire émerger la valeur universelle exceptionnelle ? En quoi ce travail repose sur des connaissances et des savoir-faire spécifiques ?

Il s'agira également d'interroger la démarche de reconnaissance préliminaire à une inscription sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO : en quoi est-ce significatif pour une collectivité qui s'engage dans cette démarche, au regard des outils de protection et de valorisation existants ?

Axe 2 : Le plan de gestion : modèle de gouvernance et d'appropriation.

Élaboration et animation d'un plan de gestion a priori ou a posteriori de l'inscription d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO : quelles méthodes d'élaboration ? Quelles innovations en matière d'outils, d'actions et de suivi ? Des retours ainsi que des comparaisons sur la méthode de construction d'un plan de gestion seront les bienvenus. De plus, il sera intéressant de comprendre comment les services des municipalités ou de l'État sont structurés pour mener à bien ce travail de gouvernance et quels moyens de communication sont mis en œuvre pour faciliter l'appropriation.

² Disponible sur : <http://whc.unesco.org/fr/orientations/>

Axe 3 : Les outils de protection règlementaires : articulation, application et mise à jour.

Élaboration et suivi d'un outil de protection règlementaire dans le périmètre d'un bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO : quels enjeux et outils spécifiques en France et dans le monde ? Quelles complémentarités avec le plan de gestion ? Quels résultats dans la gestion et la vie d'un bien ? Les usages actuels et futurs du bien, la création architecturale contemporaine ainsi que les problématiques soulevées par la conservation, la réhabilitation et la transformation des édifices dans les périmètres protégés peuvent ici être abordés.

Propositions de communication :

Les contributions prendront la forme de communications de 20 minutes. Les propositions de communications doivent être adressées par mail avant le 15 février 2018 à Fiona Zingarelli (fiona.zingarelli@nancy.archi.fr) avec copie à Pierre Maurer (pierre.maurer@nancy.archi.fr). Ces propositions comprendront un titre et un résumé ne dépassant pas 2.000 signes. Seront également indiqués sur ce document PDF ou WORD les noms, prénoms, fonctions, une bibliographie sommaire, ainsi que la langue dans laquelle la communication pourra être réalisée (français, anglais ou allemand).

Comité scientifique :

Joseph Abram (ENSA Nancy), Gauthier Bolle (ENSAP Bordeaux), Mireille-Bénédicte Bouvet (Région Grand Est – Service de l'inventaire), Mickaël Colin (GRAHAL sarl), Catherine Coutand (Association des biens français du Patrimoine mondial), Lorenzo Diez (ENSA Nancy ; École de Chaillot), Sophie Eberhardt (École polytechnique de Prague ; Lépac), Maria Garvari-Barbas (Université Paris I – Panthéon Sorbonne), Pierre Maurer (ENSA Nancy), Eva Mendgen (Historienne de l'art allemande), Andrea Rumpf (directrice du Luxembourg center for architecture), Jonathan Truillet (DRAC Grand Est - CRMH), Hélène Vacher (ENSA Nancy).

Comité d'organisation :

Lorenzo Diez, Pierre Maurer, Christophe Huon, Fiona Zingarelli (École nationale supérieure d'architecture de Nancy)

Calendrier :

Date limite de soumission des propositions : 15 février 2018

Réponse du comité scientifique : 15 mars 2018

Journée d'étude : 17 mai 2018

Lieu de la journée d'étude :

École nationale supérieure d'architecture de Nancy – site Boffrand

1 avenue Boffrand – 54000 NANCY